

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FEVRIER 2013
COMPTE RENDU SOMMAIRE

L'an deux mil treize, le quatorze février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Joeuf s'est réuni au lieu habituel de ses séances à Joeuf, après convocation légale en date du sept février deux mil treize, sous la présidence de Monsieur André CORZANI, maire

PRESENT(E)S : A. CORZANI, L. GERARD, JC. VAN WEERSTH, L. VIGO, Ch. ZATTARIN, P. FRANGIAMORE, JJ. GOTTINI, G. KEFF, E. KOZLOWSKI, R. METZINGER, G. MASSENET, M. CROCENZO, F. CONGNARD, G. LINTZ, L. BERTIN, N. OREILLARD,

ABSENT(E)S REPRESENTE(E)S : F. BERG par A. CORZANI
S. LUCCHESI-PALLI par Ch. ZATTARIN I. PIEROLO par P. FRANGIAMORE
M. FISCHER par L. VIGO L. BAGGIO par JC VAN WEERSTH
K. GANDOLFI par R. METZINGER J. DI CESARE par L. GERARD

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S : J. DAUMET, Ch. QUELIER, C. CELKA, B. PAPA, G. CHAVEROT,

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Lucien Vigo

Après avoir donné lecture des pouvoirs, soumis au vote le compte rendu du conseil du 17 décembre 2012 (adopté à l'unanimité), Monsieur le Maire accepte la candidature de Monsieur Lucien Vigo en tant que secrétaire de séance.

1- FINANCES COMMUNALES

1.1- Débat d'orientation budgétaire

La Directrice Générale des Services a donné lecture des principaux indicateurs financiers rétrospectifs et des éléments sur la dette communale.

Les résultats présentés sont provisoires car les opérations 2012 ne sont pas encore toutes validées par le percepteur.

L'exercice 2012 permet de dégager un excédent de fonctionnement de 359 872.73 € et un déficit d'investissement de 358 972.97€, soit un résultat déficitaire global de 899.76 €
Le résultat de fonctionnement est stable depuis 2009.

Les dépenses et recettes réelles de fonctionnement 2012 sont supérieures à ce qui était constaté les années précédentes en raison des opérations d'ordre liées à la vente de l'ancienne perception (250 000 €). Par ailleurs, le graphique montre que les ciseaux restent écartés ce qui est plus qu'encourageant.

L'autofinancement est inférieur à la prévision. Ceci est lié au non versement par l'Etat du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle attendu à hauteur de 250 000 € Pour autant, cet autofinancement est un des meilleurs de ces dernières années.

Le taux moyen de la dette à hauteur de 3.957 % et est considéré comme très bon.

La durée résiduelle de la dette est de 12 ans et 4 mois.

Le capital à rembourser cette année s'élève à 395 000 €; c'est cette limite d'emprunt qui sera proposée lors du budget. L'objectif de la ville n'est pas de se désendetter mais de rester stable. Il est d'ailleurs rappelé que l'objectif d'une collectivité est d'investir par l'emprunt et par l'autofinancement.

Concernant l'analyse rétrospective, quelques éléments de 2012 ont été soulevés : la masse salariale a diminué en même temps que le poste des subventions a augmenté compte tenu du transfert des compétences jeunesse et prévention au C.C.A.S. au 1^{er} janvier 2012. Le volume des investissements a été plus important qu'en 2011. La ville a perçu de l'Etat une nouvelle dotation de solidarité rurale bourg centre à hauteur de 245 000 €. Enfin, les recettes fiscales ont augmenté compte tenu du travail effectué par Ecofinance sur les logements vacants et la mise à jour des éléments de confort. D'ailleurs, le premier adjoint rappelle que cette décision de recourir à une société privée était guidée par le souci d'équité entre tous les contribuables joviens.

Monsieur le Maire soulève que la ville a respecté un niveau d'endettement maîtrisé tout en maintenant un haut niveau d'investissement. L'écartement des ciseaux a toujours été un objectif pour la collectivité et l'effet se produit enfin.

Il y a une maîtrise des dépenses et une légère hausse des recettes. Pour autant le risque est grand de voir cette tendance à nouveau s'inverser car la ville est fortement dépendante des dotations de l'Etat. Or, des décisions de gel en 2013 et de baisse à partir de 2014 ont été annoncées par l'Etat. En 2014, il est prévu de ponctionner 1.4 milliards d'euros sur les collectivités territoriales et 3 milliards en 2015.

Certes, l'Etat a annoncé qu'il n'augmenterait pas l'impôt sur le revenu. Mais, comme il diminue les dotations vers les collectivités territoriales, ce sont elles qui vont être contraintes d'augmenter les impôts locaux. Cette manœuvre sert l'Etat et au contraire dessert les collectivités qui vont en porter la responsabilité.

Les années à venir s'annoncent donc difficiles pour la ville et il convient impérativement de récupérer la part de F.D.P.T.P. visée plus haut pour pouvoir continuer à investir. Pour rappel, ce fonds, d'une valeur globale de 2.8 millions d'€ représente une enveloppe de 1 100 000 € pour les seules villes de la C.C.P.O.. Alors que la Préfecture a été saisie de l'affaire pour savoir où est passé cet argent, il semblerait que l'enveloppe ait été versée dans le F.N.G.I.R. et qu'elle sera transférée à la C.C.P.O., à charge pour elle de la redistribuer aux villes concernées.

En ce qui concerne la section de fonctionnement 2013, Monsieur le Maire propose notamment :

- De maintenir les taux d'imposition 2013 au même niveau que 2012. Pour rappel, le taux de taxe d'habitation n'a pas évolué pour sa 11^{ème} année consécutive et la taxe foncière sur les propriétés bâties pour sa 6^{ème} année.
- De continuer à se battre avec la CCPO sur les questions de l'intercommunalité et des transferts de charges. Les équipements sont encore supportés par la ville à hauteur de 60 %.

En ce qui concerne la section d'investissement, les priorités porteront sur les projets suivants :

- Réhabilitation de l'ancien immeuble Meuble Action en logements, plateforme de kinésithérapie et locaux à vocation paramédicale
- Pôle santé (Graphi3) et aménagement ex Graphic Immo

- Bâtiment à usage mixte (professionnel et logement) sur le terrain de l'ex commissariat (Batigère Nord Est)
- Installation de mobilier urbain en rue de Franchepré
- Poursuite des travaux préparatoires à la création de la ZAC (ville) et études approfondies sur la pollution du site de l'Hermitage (EPFL)
- Poursuite des études de déclaration d'utilité publique des puits de Haropré et de la Côte des roches
- Démarrage des travaux autour de la gare en raisonnable avec le développement durable : création de parkings relais et de co-voiturage qui favoriseront l'accès aux transports en commun ; installation d'une aire de jeux et aménagement d'un jardin d'enfant à l'arrière de la place Churchill
- Réfection de la rue du Commerce (de la salle Curel au carrefour rue Hôtel de ville), de la rue Foch et aménagement d'une aire de jeux près de l'espace Wale à Arly : si le budget le permet et si les financements attendus de l'Etat nous parviennent, sinon, un choix sera fait entre ces trois opérations
- Installation du haut débit (démarrage de l'opération en 2013)
- Etude sur les énergies renouvelables sur l'ensemble de la ville
- Mobilisation d'un fonds réservé aux travaux en matière de performances énergétiques.

L'emprunt 2013 sera proposé lors du vote du budget à hauteur de 395 000 €

Après avoir exposé ses orientations budgétaires et mis en avant l'ambition de la ville malgré les difficultés à venir, le Maire donne la parole aux élus dans le cadre du débat.

Lionel Gérard exprime sa satisfaction quant aux projets portés depuis le début du mandat. Ceux-ci portent leurs fruits en terme de réalisation, pour ne citer que la maison médicale, projet moteur, qui est regardée par tous, bien au-delà de Joeuf.

Lucien Vigo relève que la situation de la ville est sereine tout en étant conscient de sa fragilité. Il approuve le niveau d'emprunt à hauteur de 395 000 € mais il précise également que la ville ne doit pas se pénaliser à ce sujet. La ville pourrait, dans les années à venir, avoir besoin d'emprunter plus. Si tel était le cas, il ne faudrait pas avoir peur de remonter le niveau d'endettement.

Monsieur Gottini soulève l'ampleur des projets tout en rappelant que la ville est fortement dépendante des dotations de l'Etat ce qui la rend fragile. Il en profite pour marquer son étonnement quant à l'enveloppe financière du F.D.P.T.P. qui a disparu.

Rappelant que le DOB ne fait pas l'objet d'un vote, le maire a ensuite évoqué les autres points financiers prévus à l'ordre du jour.

1.2- Prise en charge d'une dépense

A l'unanimité, le conseil municipal a accepté de prendre en charge la dépense suivante :

- Facture du restaurant « Le Beffroi » : 24.90 €: repas servis dans le cadre des concerts « Les Rendez-vous de Curel » (024/62571).

1.3- Reversement de la prestation Contrat Enfance Jeunesse 2011 au C.C.A.S.

Monsieur le Maire a rappelé à l'assemblée que la compétence jeunesse a été transférée au C.C.A.S. au 1^{er} janvier 2012. Or, c'est la ville qui est l'actuel signataire du Contrat Enfance Jeunesse. Il convient donc de reverser la prestation reçue en 2012 au titre de la liquidation 2011 au C.C.A.S. à hauteur de 8 381.64 € Cette proposition a été acceptée à l'unanimité.

1.4- Panneaux photovoltaïques à la maison médicale : signature du contrat de vente d'électricité avec EDF

Alors que des panneaux photovoltaïques ont été installés à la maison médicale lors de sa construction, la ville a rencontré de nombreuses difficultés avec EDF pour finaliser le contrat de vente d'électricité suite à des problèmes de réglementation nationale et européenne. La proposition d'achat d'électricité d'EDF est enfin arrivée et prend effet rétroactivement à la date du 14/04/2011. La recette estimée à ce jour s'élève à près de 7 000 €(au taux de 0.58 €/le kwh).

A l'unanimité, le conseil municipal a approuvé la convention et autorisé le Maire à la signer.

1.5- Ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget principal 2013

L'article L.1612-1 du CGCT prévoit que « dans le cas où le budget d'une collectivité n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ».

Précisément, dans le cadre de la réhabilitation de l'ancien immeuble Graphi 3 en plate-forme de médecine spécialisée, il convient d'autoriser l'inscription par anticipation au budget principal 2013 des dépenses de VRD liées à cette opération et s'élevant à 159 214 €TTC. (y compris la maîtrise d'œuvre).

Cette proposition a été acceptée à l'unanimité.

1.6- Convention de partenariat financier avec la ville de Homécourt

A l'unanimité, le conseil municipal a autorisé Monsieur le maire à signer une convention avec la ville de Homécourt, dont l'objet est de participer financièrement aux travaux de voirie au quartier du Crombillon. Ainsi, Homécourt supportera 25 200 € tandis que Joeuf prendra à sa charge 20 000 €

A l'issue de l'étude des points financiers, Monsieur le Maire a proposé d'évoquer le point sur la gestion future de l'adduction de l'eau potable avant d'étudier les autres points prévus à l'ordre du jour.

2- PERSONNEL

2.1- Modification du tableau des effectifs

En prévision des avancements de grade qui seront validés par la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion du 7 mars 2013, le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé la mise à jour du tableau des effectifs de la Commune en créant les postes suivants :

- 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- 4 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe.

Il est précisé qu'une fois les postes pourvus, le C.T.P. se prononcera sur la suppression des anciens postes qui deviendront, de fait, sans objet.

2.2- Modification des conditions de rémunération du technicien principal de 2^{ème} classe sous CDI

Par délibération du 13 décembre 2010, le conseil municipal a approuvé le principe d'un déroulement de carrière pour les agents non-titulaires à concurrence du double de la durée des fonctionnaires. Or, l'actuel technicien principal de 2^{ème} classe sous CDI peut prétendre à passer du 12^{ème} au 13^{ème} échelon de son grade à compter du 1^{er} mars 2013. Cette modification nécessite une délibération individuelle.

Cette proposition a été acceptée à l'unanimité.

3- AFFAIRES SCOLAIRES

3.1- Demande du report de l'application du décret relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires à la rentrée scolaire 2014.

Monsieur le Maire a rappelé qu'il a organisé le 28 janvier dernier une conférence réunissant tous les partenaires concernés par le thème de la réforme des rythmes scolaires, en présence de l'Inspectrice de l'Education Nationale. Un débat riche et fructueux a eu lieu, à l'issue duquel il a été convenu que des ateliers thématiques de travail seraient organisés afin de déboucher sur un Projet Educatif Territorial, dont le seul objectif sera le bien être de l'enfant, et non le respect stricto sensu du cadre imposé par le ministre de l'Education Nationale. La question du report de la date d'effet de la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires a en outre fait l'objet d'un vote à l'occasion duquel le report a fait l'unanimité.

Il a expliqué que tous les spécialistes ne sont pas d'accord et que la réforme est mal engagée car, pour la première fois dans la République depuis la fin du XIX^{ème} siècle, l'Etat porte une réforme qui conduirait à transférer une partie du temps scolaire aux collectivités territoriales.

Il s'insurge contre le fait que cette réforme a été qualifiée de « grande » alors qu'elle vise ¾ d'heure en fin de journée pendant lesquels il faut se débrouiller. Dans un premier temps, les activités péri-éducatives devaient être gratuites et maintenant elles pourraient ne pas l'être. Tout cela n'est pas satisfaisant.

Aussi, afin de disposer d'un temps de réflexion nécessaire pour pouvoir organiser cette réforme, Monsieur le Maire a proposé au conseil municipal de reporter son application à la rentrée 2014 comme cela est prévu par les textes.

La demande de report a été acceptée à l'unanimité.

4- GESTION DES SERVICES PUBLICS

4.1- Gestion future de l'adduction de l'eau potable (de sa production à sa distribution)

Le Maire a exposé à l'assemblée qu'une étude sur la gestion de l'eau a été diligentée par le syndicat Orne-Aval et que se pose aujourd'hui la question du renouvellement de la délégation de service public qui s'achève fin 2013.

Le conseil municipal, lors d'une réunion de travail organisée le 31 janvier 2013, a pris connaissance des solutions possibles et a opté pour le passage en régie avec délégation de compétence au syndicat Orne Aval.

L'abandon de la délégation de service public est une décision historique car il y a toujours eu une gestion privée dans le passé.

Il précise que l'eau n'est pas une marchandise comme les autres et rappelle que le prix de l'eau à Joeuf est un des plus bas de Meurthe-et-Moselle ce qui est un succès incontestable.

La SAUR a bien travaillé pendant toute les durées de délégation de service public, cependant certaines clauses du contrat, et notamment celle concernant la révision du prix de l'eau, ont toujours été difficiles d'accès ce qu'avait soulevé la Chambre Régionale des Comptes lors d'un précédent contrôle.

Pour des raisons de reprise en main d'un service public déterminant, la ville envisage le passage en régie pour assurer la maîtrise du prix de l'eau à moyen et long terme et mener une politique volontariste d'entretien et de modernisation du réseau d'eau.

La décision qui est prise ce soir est une délibération de principe consistant à solliciter Orne Aval pour évaluer le passage en régie et proposer des simulations. Il précise d'ailleurs que dans ce cadre là, seules les villes qui auront la compétence « eau » prendront les décisions concernant la gestion de l'eau.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole au 1^{er} adjoint, par ailleurs Président du Syndicat Orne Aval.

Celui-ci explique à l'assemblée que le travail doit démarrer immédiatement car le processus de sortie de la délégation de service public est complexe. Il faut mettre en place un protocole avec l'actuel fermier qui, s'il a bien travaillé, reste dans une logique privée.

Le passage en régie implique des hommes et des femmes qui travaillent actuellement à la SAUR, c'est la raison pour laquelle il faudra veiller à ce que cela se passe sereinement et offrir des garanties aux salariés de cette entreprise. Il rappelle que le syndicat est lui-même passé en régie, avec succès, en 2010 et a intégré dans son effectif une partie du personnel de la SAUR.

Il a ensuite présenté et analysé une facture d'eau en montrant à l'ensemble des élus la répartition des différents postes de facturation, sachant que le syndicat récupérerait les recettes de la part abonnement, de la part ville, de la part SAUR et indirectement les taxes.

Il précise d'ailleurs que la ville n'a pas augmenté sa propre redevance depuis 2003.

Enfin, il indique que la délégation de l'eau au syndicat aura un impact sur l'assainissement car il y aura une mutualisation sur les coûts administratifs et techniques notamment.

A l'issue de cet exposé, l'ensemble des élus s'est prononcé unanimement sur le principe du passage en régie avec délégation au syndicat Orne Aval, étant précisé que le conseil municipal sera averti à chaque étape de l'avancement de ce dossier.

5- COOPERATION INTERCOMMUNALE

5.1- Rapports d'activité 2011

5.1.1. Fourrière du Jolibois

Le rapport d'activité qui a déjà fait l'objet d'une étude par le bureau municipal n'a appelé aucune observation.

5.1.2. Syndicat des communes riveraines de l'Orne

Le rapport d'activité qui a déjà fait l'objet d'une étude par la commission « développement durable » n'a appelé aucune observation.

5.2- Modification de statuts

5.2.1. CCPO

A l'unanimité, le conseil municipal a approuvé la modification des statuts de la C.C.P.O. dont l'objet est de prendre acte de l'adresse de son nouveau siège à Auboué, 1 place Leclerc.

5.2.2. Syndicat de gestion forestière

A l'unanimité, le conseil municipal a approuvé la modification des statuts du syndicat de gestion forestière dont l'objet est de prendre acte de l'adresse de son nouveau siège à Auboué, 1 place Leclerc.

5.3- SIVU Fourrière du Jolibois : adhésion et retrait de communes

A l'unanimité, le conseil municipal a approuvé l'adhésion de la commune de Bettainvillers et le retrait de celle de Chenières au SIVU fourrière du Jolibois.

6- MARCHES PUBLICS

6.1- Aménagement d'un pôle santé : plateforme de médecine spécialisée

Monsieur le Maire a exposé à l'assemblée que l'opération d'aménagement d'un pôle santé – plate forme de médecine spécialisée dans le bâtiment GRAPHI 3 est devenue opérationnelle et que les marchés de travaux peuvent être lancés. Compte tenu du fait que l'opération est supérieure à 200 000 € HT, il demandera au conseil municipal de l'autoriser à signer les marchés à venir dans la limite des montants ci-dessous :

- Lots concernant l'aménagement du bâtiment Graphi 3 : 160 893.87 €HT
- Lot concernant les Voiries et Réseaux Divers du site : 121 019.67 €HT.

Cette proposition a été acceptée à l'unanimité.

7- INFORMATIONS

7.1- Décisions

Monsieur le maire a informé le conseil des décisions qu'il a prises par délégation depuis le 7 décembre 2012

<i>Date</i>	<i>nomenclature ACTES</i>	<i>objet ACTES</i>	<i>n° décision</i>	<i>objet</i>
07/12/2012	3.3	Domaine et Patrimoine	2012-DEC-079	Signature de l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition d'équipements sportifs municipaux au complexe sportif Platini au profit du club sportif de la SOVAB
10/12/2012	1.1	Marchés	2012-DEC-080	Souscription du contrat de maintenance pour l'entretien du matériel de cuisine de la salle Parachini
11/12/2012	1.1	Marchés	2012-DEC-081	Signature du marché pour les travaux d'éclairage des parties piétonnes de la place de l'Hôtel de Ville
12/12/2012	1.1	Marchés	2012-DEC-082	Avenant n°2 au contrat d'entretien des chaudières murales gaz et V.M.C. de la résidence sise 13 rue du Commerce
10/12/2012	1.1	Marchés	2012-DEC-083	Renouvellement du contrat de maintenance du système de chronométrage et de règles des 30 secondes de la salle des sports
21/12/2012	1.1	Marchés	2012-DEC-084	Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un pôle santé avec Denis SCHMIT
26/12/2012	1.1	Marchés	2012-DEC-085	Souscription d'un contrat de vérification des installations de gaz des bâtiments communaux
26/12/2012	1.1	Marchés	2012-DEC-086	Souscription d'un contrat de vérification des installations électriques des bâtiments communaux
26/12/2012	1.1	Marchés	2012-DEC-087	Contrat de maintenance du monte-handicapés à l'espace Wale- 2013

02/01/2013	1.1	Marchés	2013-DEC-001	Convention de prestation de services avec la MJC de Joeuf pour l'organisation de formations informatiques
16/01/2013	1.1	Marchés	2013-DEC-002	Avenant n°1 au contrat de tests d'étanchéité des circuits frigorifiques des communs de la maison médicale
16/01/2013	1.1	Marchés	2013-DEC-003	Signature des marchés à bons de commande pour la réfection des voiries dans différents endroits de la commune avec EUROVIA
23/01/2013	1.1	Marchés	2013-DEC-004	Avenant n°1 au contrat de vérification annuelle de l'ascenseur installé en mairie

7.2- Déclarations d'intention d'aliéner

Monsieur le maire a informé le conseil des déclarations d'intention d'aliéner prises depuis le 12 décembre 2012

N° de dossier	Adresse du terrain	Date de décision de l'autorité	Décision de l'autorité
IA 054 280 12 B0067	5 GRAND'RUE	12/12/2012	Non préemption en cours
IA 054 280 12 B0068	26 RUE CHANOINE DELLWALL	12/12/2012	Non préemption en cours
IA 054 280 12 B0069	7 RUE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY	12/12/2012	Non préemption en cours

2013

N° de dossier	Adresse du terrain	Date de décision de l'autorité	Décision de l'autorité
IA 054 280 13 B0001	33 rue Sainte Berthe	07/01/2013	Non préemption en cours
IA 054 280 13 B0002	30 Cités Basses	09/01/2013	Non préemption en cours
IA 054 280 13 B0003	8 rue du Général Castelnau	09/01/2013	Non préemption en cours
IA 054 280 13 B0004	216 rue de Goprez	10/01/2013	Non préemption en cours
IA 054 280 13 B0005	57 avenue Clémenceau	15/01/2013	Non préemption en cours
IA 054 280 13 B0006	26 rue du Commerce	16/01/2013	Non préemption en cours
IA 054 280 13 B0007	101 rue de Franchepré	22/01/2013	Non préemption en cours
IA 054 280 13 B0008	109/111 rue de Ravenne	29/01/2013	Non préemption en cours
IA 054 280 13 B0009	107 rue de Ravenne	29/01/2013	Non préemption en cours
IA 054 280 13 B0010	42 rue de l'Hôtel de Ville	06/02/2013	Non préemption en cours

André Corzani,
Maire, Vice-président du conseil général